

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONT P-01559 ET DE SES APPROCHES SUR LA ROUTE 138 AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le projet de remplacement du pont P-01559 construit en 1921 prévoit la construction d'un nouveau pont, P-19138, et de ses approches dans le voisinage immédiat de l'ancien pont. Ces ponts actuel et futur sont situés sur la route 138 au-dessus de la rivière Batiscan, dans la municipalité de Batiscan. Ainsi, le projet inclut :

- 1- la construction de la nouvelle structure P-19138 en aval de la structure existante P-01559,**
- 2- l'aménagement de nouvelles approches,**
- 3- la construction d'un carrefour giratoire du côté est du pont et**
- 4- le démantèlement de la structure P-01559.**

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cet avis contient, notamment, une description du projet et du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des effets anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement à l'adresse suivante : www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 30 décembre 2022, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse mentionnée précédemment.

Des renseignements supplémentaires sur le processus d'évaluation environnementale de ce projet peuvent être obtenus par téléphone au **418 521-3933** ou au **1 800 561-1616** ainsi que sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au www.environnement.gouv.qc.ca.

30 novembre 2022

Cet avis est publié par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2).

Québec 